



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative à deux études en lien
avec la mobilité (passage à niveau Burkli-Sauge, à Chambrelieu)
et à la desserte en transports publics actuelle et future de la Commune

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La mobilité et la desserte en transports publics de la Commune sont par essence liées et constituent des enjeux majeurs pour une commune comme la nôtre, qui plus est lorsque cette dernière présente la spécificité d'être composée de multiples villages parsemés « aux quatre coins » du territoire.

Malgré la priorisation de ces problématiques, force est de constater que la marge de manœuvre des Autorités en la matière est faible, voire presque inexistante, en particulier au niveau des transports publics. En définitive, la Commune se voit donc imposer les transports publics qu'on lui attribue et leur cadence. En résulte une desserte globalement insuffisante et des administré-e-s qui se tournent naturellement vers les solutions de mobilité individuelle.

Si ces dernières années l'offre en matière de transports publics s'est étoffée pour certains secteurs, notamment Chambrelieu avec la ligne de bus 120 et le train, elle s'est notablement dégradée à Montezillon qui a vu sa gare fermée sur l'autel de la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Si une ligne de bus (424) a été créée pour pallier cette fermeture, force est de constater que celle-ci ne répond pas aux attentes des utilisateurs. L'on ne remplace en effet pas facilement une ligne de train par un bus.

A l'horizon 2040, la suppression envisagée de la ligne ferroviaire historique passant par Chambrelieu au profit de la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ne nous enjoint pas à l'optimisme puisque, dans le meilleur des cas, une desserte de substitution par bus semble la plus probable.

Si la situation peut encore évoluer dans les quinze prochaines années, il apparaît opportun d'engager d'ores et déjà des réflexions en matière de desserte en transports publics, avec l'objectif idéal de permettre une amélioration de celle-ci à court et moyen termes tout en intégrant les conséquences du projet de ligne directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Outre l'aspect temporel, les deux buts visés ne sont par ailleurs pas antinomiques.

En terme de mobilité, la Commune possède fort heureusement une plus grande autonomie. Elle s'est d'ailleurs attelée ces dernières années à mettre en œuvre différents projets en lien avec cette thématique (trottoirs, sous-voie, passage à niveau, chemin piétonnier, chemins pédestres, etc.).

Le présent rapport a pour but de permettre au Conseil communal de disposer d'une enveloppe financière qui lui permettra d'engager deux études distinctes. L'une portant sur la desserte en transports publics de la Commune et l'autre portant sur un projet plus précis, à savoir la création d'un passage à niveau reliant le secteur du Burkli à la Sauge, à Chambrelieu.

2. Etudes proposées

a) Passage à niveau Burkli – Sauge, à Chambrelieu

Malgré la fermeture envisagée de la ligne à l'horizon 2040, plusieurs contacts ont été pris ces dernières années avec les Chemins de fer fédéraux suisses SA (CFF SA) concernant une éventuelle réhabilitation de l'ancien passage à niveau qui existait encore au milieu du 20^{ème} siècle. Jusqu'il y a peu, ceux-ci n'avaient pas abouti à la réponse attendue de cette régie, puisque c'était l'option d'un sous-voie qui était préconisée. Une option dissuasive au vu de son coût que l'on peut évaluer à quelque 1,5 mio à la seule charge de la Commune (principe de la participation à raison des avantages).

Dernièrement, la donne a quelque peu changé et les CFF SA se sont déclarés favorables à étudier la question d'un passage à niveau, ce pour autant que les frais d'étude soient pris en charge par la Commune dans leur intégralité.

Ceux-ci sont évalués à CHF 20'000.00. L'étude portera quant à elle principalement sur la faisabilité technique d'un passage à niveau et son coût. Au terme de celle-ci, un rapport sera rendu. Si le coût de cette étude n'est pas anodin, l'exécutif considère que la dépense doit être engagée dans la mesure où elle nous permettra de définir si ce PN est techniquement et économiquement envisageable.

b) Face à la complexité de la problématique des transports publics (horaires, cadences, amplitude de ligne, financement, correspondances, etc.), malgré des tentatives d'imaginer la desserte actuelle (améliorations) et future, force est d'admettre les limites de notre compétence en la matière.

L'étude proposée serait ainsi menée par un bureau spécialisé – dont le choix demeure à finaliser – qui aurait pour mandat de réfléchir au potentiel d'améliorations immédiates, en particulier à Montezillon, mais également à la desserte en transports publics future de la Commune.

L'exécutif estime en effet que plusieurs pistes existent. Il convient de vérifier leur pertinence et leur faisabilité pour pouvoir ensuite faire entendre notre voix dans le cadre des études et réflexions menées au niveau du Canton.

Le Conseil communal est conscient qu'une situation idéale sera difficile à trouver compte tenu des spécificités de son territoire. Toutefois, il est convaincu que des améliorations techniquement et financièrement raisonnables peuvent être trouvées et proposées, sans nul doute avec le concours et dans l'intérêt de communes voisines.

L'étude proposée constitue donc un premier jalon posé dans la volonté des Autorités de doter autant que faire se peut ses villages de transports publics efficaces et répondant aux attentes de la population.



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à une demande de crédit inhérente à deux études en lien
avec la mobilité (passage à niveau Burkli-Sauge, à Chambrelieu)
et à la desserte en transports publics actuelle et future de la Commune

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu le rapport du Conseil communal du 14 octobre 2024,

a r r ê t e :

- Article premier** - Un crédit d'engagement de **CHF 50'000.00** est accordé au Conseil communal en vue de mener à bien deux études en lien avec la mobilité (passage à niveau Burkli-Sauge, Chambrelieu) et la desserte en transports publics actuelle et future de la Commune.
- Art. 2.** - La dépense sera portée au compte des investissements F6230 et amortie aux taux de 10%.
- Art. 3.** - Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4.** - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 31 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le secrétaire, Le président,

G. Bossion

J. Rilliot